

Le risque routier est l'une des premières causes de mortalité liées au travail en France et constitue donc un défi majeur pour les professionnels de la route. Le risque routier professionnel est un risque majeur identifié dans le cadre du Plan Santé au travail (PST4) 2021-2025 et dans le Plan pour la prévention des accidents du travail graves et mortels (PATGM) 2022-2025

Avec Transportez-Vous Bien, des actions concrètes, clé-en-main et déjà financées

- **Des formations organisées** au sein de votre établissement sur la prévention des distracteurs technologiques, la prévention des conduites addictives, les gestes et postures, la gestion du stress, l'hygiène de vie
- **Des e-learning** à proposer à vos salariés sur les risques routiers
- **Des ateliers** sur la gestion des tensions et des émotions au volant

Ces actions de prévention sont **prises en charge à 100% par le contrat de prévoyance obligatoire de votre entreprise, sans avance de frais et en toute confidentialité.**

Vous pouvez programmer votre plan d'action en utilisant notre outil d'aide en ligne accessible [ici](#).



Enroutepourlaprevention.pro, une nouvelle plateforme en ligne dédiée à la prévention du risque routier professionnel

Pour aider les entreprises du transport routier de marchandises et du déménagement à mieux protéger leurs salariés, la Profession et ses partenaires publics lancent www.enroutepourlaprevention.pro un nouveau site web, offrant un accès centralisé aux pratiques et outils essentiels de prévention.

Ce site s'adresse aux dirigeants, responsables RH, responsables QHSE et formateurs. Il propose des axes d'actions concrets pour réduire les risques en permettant d'agir sur plusieurs leviers :

- **Structurer une politique de prévention** adaptée aux réalités du terrain
- **Bénéficier de l'accompagnement de partenaires experts** présents sur tout le territoire
- **Sensibiliser les salariés** à travers des outils pédagogiques dédiés
- **Accéder à une bibliothèque de ressources** (guides, diagnostics, supports de formation)
- **Se tenir informé des actualités et événements** en matière de prévention

Les journées de la Sécurité routière au travail se dérouleront du 12 au 16 mai 2025. Appuyez-vous sur cette semaine pour sensibiliser à nouveau vos collaborateurs aux risques routiers professionnels avec plusieurs actions à votre main.

Pour animer cette semaine, vous trouverez sur le site du gouvernement : www.securite-routiere.gouv.fr, des kits personnalisables de mobilisation et d'animation à télécharger.



Pour bénéficier du programme Transportez-Vous Bien (TVB), l'entreprise doit cotiser au Haut Degré de Solidarité du régime de prévoyance non-cadres des salariés des branches du Transport routier (IDCC 16) et du Transport urbain (IDCC 1424). Depuis le 1er juillet 2022, les salariés non-cadres du Transport sanitaire bénéficient du programme TVB. Le programme TVB est financé par le fonds de Solidarité de ces régimes.

transportezvousbien.fr |  | 

Inscrivez-vous pour recevoir nos dernières actualités via ce lien :

[Se tenir informé](#)